

CONSEIL DE QUARTIER DU 28 NOVEMBRE 2017

DUMAY / LELONG / SAINT-HUBERT

(Salle de répétition de l'Astral)

Ouverture de la séance par Mme la Présidente du Conseil de Quartier à 19h00 :

Valérie DOLLFUS

Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines, des Affaires Générales et de l'Informatique

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

Secrétaire de séance : M. Alain BONDON

1. La Ville à 30km/h (présentation par le cabinet Iter, mandaté par la Ville pour conduire une étude de circulation sur la commune)
2. L'aménagement du cœur de ville
3. Questions diverses

LA VILLE A 30

QU'EST-CE QU'UNE ZONE 30 ?

- Que dit le Code de la route ?

« Zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.» (Article R.110-2)

- A 30 km/h :
- Le champ de vision s'élargit
 - La distance de freinage se réduit
 - Le risque d'accident mortel diminue

LES AVANTAGES DE LA ZONE 30

- Une amélioration du cadre de vie :
 - Diminution de la pollution et des nuisances sonores
 - Une opportunité de repenser le partage de l'espace public avec des aménagements de qualité
- Un temps de parcours identique : en ville, la vitesse moyenne constatée est inférieure à 20 km/h

Où AMENAGER UNE ZONE 30 ?

- Dans les rues résidentielles
- Dans les rues commerçantes
- Dans les rues de liaisons inter-quartiers
- Sur les axes de circulation avec une forte densité piétonne

COMMENT AMENAGER UNE ZONE 30 ?

- Rendre les entrées-sorties identifiables
- Mettre en place des aménagements pour diminuer la vitesse
 - Variation de profil (chicanes...)
 - Réduction de la largeur de la chaussée
 - Carrefours en plateau surélevés
 - Priorités à droite

COMMENT FAIRE RESPECTER UNE ZONE 30 ?

- Bénéficier des aménagements qui cassent la vitesse
- Procéder à des contrôles
- Communiquer, informer, faire œuvre de pédagogie

⇒ Une étude de circulation conduite par le cabinet Iter est en cours. Le rapport final et les préconisations formulées seront présentés au printemps.

AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE

UN AXE FONDATEUR

- L'ancienne route Royale reliait Paris à la Brie, la Bourgogne, Lyon...
- Montgeron s'est développé autour de cet axe
- Un centre commerçant important
- A partir des années 1960, avec la création de la déviation (RN6), la voie va perdre son importance

L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE NE JOUE PLUS SON RÔLE DE CENTRALITÉ

- La société évolue
 - Les Montgeronnais ne font que passer pour leur trajet domicile/travail.
 - La grande distribution bouleverse les modes de consommation.
 - Internet transforme les habitudes d'achat

- La structure urbaine a changé
 - La ville s'est étendue
 - L'espace ne correspond plus aux besoins de déplacement
 - Les équipements publics dispersés
 - Un aménagement urbain daté
 - Des trottoirs trop étroits
 - Des parkings souterrains sous-occupés
 - Un axe de déplacement sans lieu de convivialité
- ⇒ Aujourd'hui on ne s'y rend plus par plaisir : il est donc nécessaire de réaménager l'avenue de la République pour faire revivre le cœur de ville.

UN PROJET RÉALISÉ AVEC LES HABITANTS

- Réunion publique en février 2017
- Réunion publique sur le projet Villa Beausoleil en mars 2017
- Réunions du groupe de travail (19 avril, 3 juillet 2017...)
- Echanges avec les conseils de quartiers, les commerçants, les associations, le groupe de travail déplacement et circulation...

1 PROJET / 3 OBJECTIFS

- Requalifier le bâti et l'espace public
- Renforcer la vitalité commerciale
- Concilier les modes de déplacement

1. REQUALIFIER LE BÂTI ET L'ESPACE PUBLIC

- Un aménagement qualitatif (Pavés, candélabres à l'ancienne, végétalisation...)
- Une obligation de ravalement des bâtiments privés
- Les fils électriques enfouis ou cachés
- Les édifices les plus remarquables mis en lumière

2. RENFORCER LA VITALITÉ COMMERCIALE

- Des commerces menacés rachetés par la ville
- Un manager du centre-ville pour trouver des repreneurs
- Un guide pour unifier les réalisations de devantures commerciales
- Une subvention pour les travaux
- Un kiosque à journaux pour suppléer la fermeture de la maison de la presse

3. CONCILIER LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT

- Des trottoirs élargis pour permettre le croisement des poussettes et la flânerie devant les boutiques
- Une circulation automobile maintenue mais apaisée à 30km/h, pour favoriser un meilleur partage avec les cyclistes et les piétons
- Des zones de stationnement maintenues en nombre suffisant, sécurisées et une rotation des véhicules organisée pour profiter aux commerces
- Des lieux de convivialité créés

CALENDRIER

- Début des travaux : mars 2018
 - Fin des travaux : septembre 2019
- ⇒ Utilisation des vacances d'été pour les travaux les plus bloquants
- ⇒ Suspension pendant les périodes de fêtes
- Déroulement en 3 phases
 1. Hôtel de Ville : printemps 2018
 2. Carré d'Art : été 2018
 3. Section principale (par tronçons successifs) : automne 2018 > été 2019

SOUTENIR LE COMMERCE PENDANT LES TRAVAUX

- Garde d'enfants au Carré d'Art le samedi
- Voiturier pour faciliter le stationnement le samedi
- Accès garanti à tous les commerces pendant toutes les phases
- Publicité dans le magazine

QUESTIONS DIVERSES

L'application d'une zone 30 à tout le quartier est une bonne chose mais ceux qui ne respectent pas les limites de vitesse sont souvent des automobilistes de transit qui viennent de Draveil et Vigneux pour récupérer Yerres ou Brunoy.

Dans cette hypothèse, des panneaux, des chicanes, des écluses, des plateaux surélevés et autres aménagements seront matérialisés. Il y aura également des contrôles afin de dissuader les contrevenants. L'ensemble de ces mesures devrait porter ses fruits. Pour les automobilistes extérieurs, les entrées de ville seront retravaillées afin qu'ils soient visuellement informés que Montgeron est une zone 30 avec une priorité donnée aux piétons et aux vélos.

Les pavés obligent souvent les conducteurs à ralentir car la circulation y est chaotique et le bruit qu'ils génèrent fait ralentir. Est-il prévu d'intégrer lors des futures rénovations de rues certaines portions pavées ?

Ce type de matériau est coûteux et nécessite une longue mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle il ne sera utilisé que ponctuellement. En revanche, il donne un aspect qualitatif.

Certaines sortes de pavés plats et sciés ne sont toutefois légales.

Le coût d'un passage en zone 30 sur toute la ville a-t-il été déterminé ?

Non. Il le sera au printemps dans la seconde phase celle des préconisations. Pour le moment, nous sommes à l'étape du diagnostic. Les coûts dépendront bien évidemment des dispositifs retenus. Actuellement, un quart de la ville est d'ores et déjà en zone 30 mais le maillage n'est pas suffisamment cohérent. C'est pourquoi la Ville veut établir un schéma directeur pour définir ce que nous voulons pour l'ensemble de la commune et non plus portion par portion.

Cette zone 30 va-t-elle s'accompagner d'une multi modalité des transports en ville ?

Autolib, dont des emplacements étaient initialement envisagés dans l'avenue de la République, ne verra pas le jour à Montgeron car ce dispositif est déjà en train d'être dépassé. L'évolution des déplacements est très rapide. Dorénavant ce qui fonctionne mieux c'est le covoiturage.

L'offre de transport en bus a déjà été considérablement améliorée à Montgeron en 2015 et 2016. De plus, des véhicules moins polluants ont été mis en circulation en lieu et place des anciens modèles.

La zone 30 étant reconnue comme un véritable aménagement cyclable par le ministère de l'écologie et les associations compétentes, elle permettra de favoriser l'usage du vélo, en apaisant la circulation automobile et en offrant la possibilité de création de contre sens cyclable dans les rues à sens unique dont la configuration n'est pas dangereuse.

Ce dispositif de double sens cyclable s'avère statistiquement peu accidentogène dans la mesure où les véhicules et les cyclistes se font face. La perception dans l'espace du véhicule par le cycliste ou du cycliste par le conducteur est très bonne. Les accidents dans ce type de rues, se produisent souvent au niveau des intersections. Il appartient évidemment d'identifier les rues où ce dispositif peut être appliqué.

Enfin, Vélib ne peut pas être envisagé à l'échelle de la Ville car l'entretien, la réparation, la mise à disposition du parc vélos ne peut être sous-traitée par une société. La Ville seule doit prendre l'ensemble des coûts. C'est la raison pour laquelle nous ne l'envisageons pas.

Pourquoi ne pas retirer tous les stops et repasser aux priorités à droite. Cela fonctionne très bien par exemple rue de Concy.

Cela fera partie des dispositifs qui seront étudiés lors de la phase de préconisation.

A-t-il été envisagé la pose d'un giratoire escamotable devant la mairie ? Les feux tricolores seront supprimés car les tests effectués ont été concluants, alors pourquoi ont-ils été remis en service ?

Nous avons envisagé la création d'un giratoire mais la configuration de l'avenue à cet endroit ne le permet pas. Il n'y a pas assez de place. Néanmoins, l'aménagement du carrefour obligera de facto les conducteurs à rouler à une très petite vitesse.

Effectivement, nous avons pu constater la fluidification du trafic à ce carrefour lorsque nous supprimons les feux. Néanmoins, certains Montgeronnais se sont manifestés auprès pour indiquer ne plus pouvoir traverser en toute sécurité, notamment les personnes à mobilité réduite, les seniors ou encore les jeunes enfants.

Les feux tricolores ont donc été réactivés et le resteront jusqu'à la rénovation de l'avenue de la République qui prévoit l'aménagement du carrefour de l'Hôtel de Ville courant 2018.

Vous prévoyez la matérialisation de passages piétons en pavés avec des clous. Or il s'avère que ces clous sont accidentogènes.

Les bandes blanches ne tiendront pas sur les pavés, c'est la raison pour laquelle les clous sont envisagés. Ils seront situés de part et d'autre, les piétons n'auront donc pas à marcher dessus.

De plus, ils sont utilisés sans problème dans de nombreuses villes.

Est-il possible de prévoir un éclairage spécifique au niveau des passages piétons ?

L'éclairage à ces endroits sera à led, donc beaucoup plus soutenu que celui qui existe aujourd'hui. Nous réfléchissons également à la pose d'un balisage de plusieurs lampes à led au sol le long des passages piétons.

Rue du Dr Léon Deglaire, devant la Poste, est-il toujours envisagé la pose d'une boîte aux lettres pour une dépose accessible depuis les véhicules ?

Cela est prévu à l'angle du presbytère et de la rue Léon Deglaire. Cela doit se faire dès la livraison de la boîte aux lettres par la poste, dans les tous prochains jours.

Où en sommes-nous quant au déploiement de la fibre ?

Beaucoup de retard a été pris par SFR, malgré la pression constante de la Ville. Les plannings qui nous sont régulièrement communiqués ne sont pas suffisamment fiables.

Le déploiement continue néanmoins, même s'il intervient moins rapidement que prévu, ce qui est inacceptable.

Que va devenir le garage Renault situé avenue de la République ?

Le projet actuel proposé par l'acquéreur a été refusé par la Ville car étant trop dense. Il lui a été demandé de revoir sa copie.

Des panneaux de signalisation ont été changés, pourtant certains étaient encore en bon état.

L'état général commençait à être très détérioré et difficilement réparable. Nous arrivions également en fin de contrat avec notre prestataire. Nous avons donc conclu un nouveau marché, qui s'est traduit par le renouvellement du mobilier urbain.

Il faut savoir que cela ne nous coûte rien aux Montgeronnais car le mobilier urbain concerné est entièrement financé par le prestataire, qui se rémunère grâce à la publicité.

Un passage piétons pourrait-il être matérialisé rue Verlaine pour faciliter le passage des enfants et des parents entre la primaire et la maternelle Ferdinand Buisson ?

Les services techniques vont étudier cette réalisation.

Pourquoi la haie de thuyas entre les pavillons Vandeville et la cour de l'école a-t-elle été coupée ?

Les thuyas étaient très mal en point. C'est la raison pour laquelle on ne pouvait plus seulement les élaguer. Il va être procédé à une replantation.

Quelle est la position de la Ville sur l'installation des compteurs Linky ?

Le remplacement des anciens compteurs par des compteurs communicants, permettant de recevoir et de renvoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien, relève d'une décision de l'Etat et est la conséquence de la transcription dans le droit français d'une directive européenne de 2009, qui rend obligatoire la mise en œuvre desdits compteurs.

Leur déploiement a commencé dès l'année 2015 avec un objectif de taux d'équipement de 90 % à l'horizon 2021.

Certaines villes ont adopté des délibérations ou des arrêtés contre le déploiement de ce compteur. Toutefois, la justice a tranché la question des différentes oppositions qui ont pu porter à polémique sur ces compteurs puisque toutes les délibérations des Villes s'opposant à leur déploiement, déférées au tribunal administratif, ont été annulées au motif de l'incompétence du conseil municipal sur le sujet.

De plus, de telles prises de position n'ont pas empêché le déploiement des compteurs dans ces communes.

Ce point étant rappelé, aucune étude scientifique n'a à ce jour prouvé la nocivité de ces compteurs qui émettent des fréquences d'ondes émises comprises entre 9 et 95 KHz, soit un million de fois moins que celles d'un four micro-ondes. L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a pour sa part conclu à des niveaux très faibles et très en-deçà des limites réglementaires.

Malgré tout, nous ne pouvons que regretter que le libre choix des usagers d'accepter ou pas ce compteur n'ait pas été de mise, cela aurait sans doute évité bien des polémiques.

En outre, au regard des légitimes interrogations posées par certains Montgeronnais, la Ville a demandé à ENEDIS (ex-ERDF), qui est chargée par l'Etat du déploiement de ces compteurs, d'adresser un courrier d'information complet et précis à tous les habitants de la commune. Celui-ci sera distribué d'ici la fin de l'année.

Il n'y a pas de réseau d'eaux pluviales dans la rue Pierre. Cela doit-il changer ?

Le SYAGE étudie tous les manquements à ce niveau sur la ville, notamment depuis les orages et les inondations d'août dernier.